



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :  
Direction générale  
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.319

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**18 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**11 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**11 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## CHOIX DE LA CATEGORIE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DES AIDES ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 portant modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de choisir une catégorie dans le cadre des aides et participations financières du SDE ;

Les aides et participations financières attribuées par le SDE35 sont classées en 3 catégories en fonction du statut de la collectivité : A (urbaine), B (rurale) ou C (anciennement rurale, 50% TFCCS reversés).

La Ville de Liffré est une commune urbaine de catégorie A. Le choix en catégorie A2, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, est envisagé.

En effet, les communes de catégorie A2 sont les communes urbaines qui reversent au SDE35 10% du montant de la TCCFE qu'elles perçoivent auprès des fournisseurs d'électricité. A ce titre, elles bénéficient d'un régime de subventions spécifique. Le gestionnaire de réseau (ENEDIS) y assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau basse tension à l'exception des travaux d'effacements assurés par le SDE35. En principe ces communes ne sont pas éligibles aux aides du FACE. Elles peuvent demander à passer en catégorie C.

Par conséquent, avec un choix en catégorie A2, la commune reverse 10% chaque année de TFCCE auprès du SDE, soit environ 18 000€. Des travaux à hauteur de 100 k € maximum par an permettent d'amortir cette contribution financière. Au vu du prévisionnel des travaux d'aménagement ou de rénovation à venir, cette option est financièrement la plus avantageuse.

Pour mémoire, la contribution financière du SDE est de 20% pour les travaux d'aménagement et de rénovation, ou pour une infrastructure de charge pour véhicules électriques, et elle est de 40% pour les effacements de réseaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la collectivité en catégorie A2 pour les aides et participations financières attribuées par le SDE35 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)